

**RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DU MONTANT DES
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AU REGARD DES
DÉPENSES LIÉES À L'EXERCICE DES COMPÉTENCES**

REDIGÉ PAR CYRILLE ISABAL

SOMMAIRE

PAGE 2/22

- Le contexte p.3
- Chronologie des transferts de compétences p.4
- En synthèse p.6
- Détail des évaluations p.10
- Conclusion. p.20

LE CONTEXTE

PAGE 3/22

Conformément au dernier alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, tous les cinq ans, le président de la Communauté de Communes présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Dans la mesure où le rapport est élaboré pour la première fois, il est décidé de présenter l'ensemble des transferts de compétences réalisés depuis le 1er janvier 2005, la variation des attribution de compensation qui en découle, et le coût de ces compétences en 2020 ou 2019 lorsque la compétence est affectée par la crise pandémique.

CHRONOLOGIE DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

page 4/22

CHRONOLOGIE DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

PAGE 5/22

COMPETENCES
2005
Aire d'accueil des gens du voyage
2007
Enfance et jeunesse
2009
CISPD
2010
Tourisme
2011
Piscines
2014
Théâtre
2017
Activités de pleine nature
2018
GEMAPI / Eau / Assainissement
2019
Base de plein air du Salagou

EN SYNTHÈSE

page 6/22

EN SYNTHÈSE

PAGE 7/22

Depuis la transformation du district du Clermontais en communauté de communes en 2001, **11** compétences ont été transférées, dont l'eau et l'assainissement, exclues de la présente analyse, car équilibrées par des recettes affectées.

La gestion des déchets déjà exercée par le district est également exclue de l'analyse pour les mêmes raisons.

Les **9** compétences restantes ont fait l'objet d'une évaluation des transferts de charges venue diminuer les attributions de compensation des communes membres, pour un montant de **791.852€**.

En 2020 (ou 2019), le coût net de ces compétences, hors services supports et transversaux est de **4M€**, soit un coût multiplié par **5**.

15,4M€ de dépenses d'équipement brutes ont été réalisées sur le périmètre de ces 9 compétences.

EN SYNTHÈSE

PAGE 8/22

Les équipements et services suivis de façon analytique (définition page suivante) ont fait l'objet d'un transfert de charges en fonctionnement d'un montant de 770K€. Leur coût est en 2020 de 3,5M€, soit une hausse de 449%. Les dépenses d'équipement réalisées sur ces compétences sont de 13,3M€.

TOUTES COMPETENCES DEPUIS 2005	EQUIPEMENTS ET SERVICES AFFECTES			COMPETENCES GLOBALISEES		
	Evaluation des transferts de charges	Coût de fonctionnement 2020	Dépenses d'équipement réalisées	Evaluation des transferts de charges	Coût de fonctionnement 2020	Dépenses d'équipement réalisées
ASPIRAN	54 079	157 306	8 000	840		
BRIGNAC	55 829	75 403	-	-		
CABRIERES	-	-	-	-		
CANET	6 434	332 492	1 816 514	-		
CEYRAS	15 222	194 251	241 701	-		
CLERMONT-L'HERAULT	401 318	817 847	2 018 480	16 800		
FONTES	47 766	85 107	4 725	-		
LACOSTE	-	-	-	-		
LIAUSSON	-	-	-	(1 300)		
LIEURAN-CABRIERES	-	-	-	-		
MERIFONS	-	-	-	-		
MOUREZE	-	-	-	(840)		
NEBIAN	45 616	81 275	54 493	-		
OCTON	-	-	-	(1 104)		
PAULHAN	71 379	318 189	132 751	6 306		
PERET	-	-	-	-		
SAINT-FELIX-DE-LODEZ	37 414	38 031	-	-		
SALASC	-	-	-	638		
USCLAS-D'HERAULT	34 986	108 573	1 031	469		
VALMASCLE	-	-	-	-		
VILLENEUVETTE	-	-	-	-		
CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL		1 252 157	8 987 800			
TOTAL	770 043	3 460 631	13 265 495	21 809	567 149	2 091 868

Les compétences globalisées (non suivies pas commune, cf. page suivante) ont fait l'objet d'un transfert de charges d'un montant de 22K€. Leur coût est en 2020 de 567K€, soit un coût multiplié par 26. Les dépenses d'équipement réalisées sont de 2,1M€.

EN SYNTHÈSE

PAGE 9/22

EQUIPEMENTS ET SERVICES INDIVIDUALISES

(Ils sont suivis comptablement de façon analytique)

- Enfance et jeunesse
- CISPD
- Piscines
- Théâtre
- Base de plein air du Salagou

COMPETENCES GLOBALISEES

(Elles ne sont pas suivies par commune)

- Aire d'accueil des gens du voyage
- Tourisme
- Activités de pleine nature
- GEMAPI

DETAIL DES EVALUATIONS DE TRANSFERTS DE CHARGES

page 10/22

ANNEE 2019

page 11/22

<u>BASE DE PLEIN AIR DU SALAGOU</u>	Evaluation des transferts de charges	Coût de fonctionnement 2020	Dépenses d'équipement réalisées
CLERMONT L'HERAULT	-	45 190	49 120

ANNEE 2018

page 12/22

<u>GEMAPI</u>	Evaluation des transferts de charges	Coût de fonctionnement 2020	Dépenses d'équipement réalisées
TOUTES COMMUNES		75 460	233 202

ANNEE 2017

page 13/22

<u>ACTIVITES DE PLEINE NATURE</u>	Evaluation des transferts de charges	Coût de fonctionnement 2020	Dépenses d'équipement réalisées
TOUTES COMMUNES		85 925	134 471

ANNEE 2014

page 14/22

<u>THEATRE</u>	Evaluation des transferts de charges	Coût de fonctionnement 2019	Dépenses d'équipement réalisées
CLERMONT L'HERAULT	196 760	396 023	377 183

ANNEE 2011

page 15/22

<u>PISCINES</u>	Evaluation des transferts de charges	Coût de fonctionnement 2019	Dépenses d'équipement réalisées
PAULHAN	26 600	53 900	91 164
CLERMONT L'HERAULT	-	1 252 157	8 987 800

ANNEE 2010

page 16/22

TOURISME	Evaluation des transferts de charges	Coût de fonctionnement 2019	Dépenses d'équipement réalisées
ASPIRAN	840		
BRIGNAC			
CABRIERES			
CANET			
CEYRAS			
CLERMONT-L'HERAULT	16 800		
FONTES			
LACOSTE			
LIAUSSON	(1 300)		
LIEURAN-CABRIERES			
MERIFONS			
MOUREZE	(840)	329 646	863 659
NEBIAN			
OCTON	(1 104)		
PAULHAN	6 306		
PERET			
SAINT-FELIX-DE-LODEZ			
SALASC	638		
USCLAS-D'HERAULT	469		
VALMASCLE			
VILLENEUVETTE			
PAULHAN			
TOTAL	21 809		

ANNEE 2009

page 17/22

<u>CISPD</u>	Evaluation des transferts de charges	Coût de fonctionnement 2019	Dépenses d'équipement réalisées
CLERMONT-L'HERAULT	21 000	52 916	135 777

ANNEE 2007

page 18/22

ENFANCE ET JEUNESSE	Evaluation des transferts de charges	Coût de fonctionnement 2019	Dépenses d'équipement réalisées
ASPIRAN	54 079	157 306	8 000
BRIGNAC	55 829	75 403	
CABRIERES	-		
CANET	6 434	332 492	1 816 514
CEYRAS	15 222	194 251	241 701
CLERMONT-L'HERAULT	183 558	323 718	1 456 400
FONTES	47 766	85 107	4 725
LACOSTE	-		
LIAUSSON	-		
LIEURAN-CABRIERES	-		
MERIFONS	-		
MOUREZE	-		
NEBIAN	45 616	81 275	54 493
OCTON	-		
PAULHAN	44 779	264 289	41 587
PERET	-		
SAINT-FELIX-DE-LODEZ	37 414	38 031	
SALASC	-		
USCLAS-D'HERAULT	34 986	108 573	1 031
VALMASCLE	-		
VILLENEUVETTE	-		
PAULHAN			
TOTAL	525 683	1 660 445	3 624 451

ANNEE 2005

page 19/22

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	Evaluation des transferts de charges	Coût de fonctionnement 2019	Dépenses d'équipement réalisées
TOUTES COMMUNES	-	76 118	860 536

CONCLUSION

page 20/22

CONCLUSION

PAGE 21/22

La comparaison des évaluations de transferts de charges et de l'évolution du coût des compétences transférée depuis 2005 amène à deux types de constatation :

Certains transferts n'ont pas fait l'objet d'une évaluation : c'est le cas des compétences Aire d'accueil des gens du voyage, GEMAPI, Base de plein air du Salagou, Activités de pleine nature,

D'autres évaluations ont été minorées : c'est le cas de la compétence Tourisme, du CISPD et des piscines. Sur proposition de la CLECT, validée par les conseils municipaux et le conseil communautaire.



RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AU REGARD DES DÉPENSES LIÉES À L'EXERCICE DES COMPÉTENCES

PRÉSENTÉ PAR CYRILLE ISABAL